

*Méthode de reddition de comptes  
ayant recours à des pratiques judiciaires  
en matière de GFP : un cas spécifique au  
Ghana rendu possible grâce au support  
du Service de santé du Ghana (GHS) et du  
Ministère de la Santé (MOH)*

*Dr. Opoku Fofie*

*Directeur du Suivi financier et du reporting*

*Direction régionale de la santé du Ghana*

*Rev. Sam. K E A Boateng,*

*Directeur du Suivi financier et du reporting*

*Siège du Min. de la Santé du Ghana*

# L'importance de la GFP au Ghana

- Un GFP prudente en tant que principal moteur du développement économique et social au Ghana est inscrite dans les « Principes directeurs de l'État » (Chapitre 6 : Article 36 et 37) de la Constitution de 1992
- Entre 2000 et 2015, des lois très importantes relatives à la GFP ont été adoptées par le Parlement du Ghana, afin de renforcer la transparence et la reddition de comptes
  - La Loi sur les marchés publics, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'organisme d'audit interne, entre autres
  - Le Ministère de la Santé (MOH) et le Service de santé du Ghana ont joué un rôle clé dans l'objectif visant à améliorer la GFP au Ghana
  - Nous vous présentons certains points clés de la discussion :

# Brève introduction du domaine d'intérêt

- Le ***Ministère de la Santé (MOH)*** est chargé de fournir des soins de santé à tous les résidents du Ghana
- Le ***Service de santé du Ghana (GHS)*** est l'un des organismes sous la direction du Ministère de la Santé responsable de la prestation des services de santé
- Pour une surveillance et une reddition de comptes efficaces, il compte :
  - 10 directions régionales de la santé
  - 216 directions de district de la santé
  - 216 hôpitaux de district
  - Plus de 6 000 établissements de sous-district répartis dans tout le pays

Dans ce qui est connu comme « **Centres de gestion de budget** » (BMC)

# MOH/GHS : Avant 1996

- De nombreux programmes verticaux (concurrence)
- De nombreux comptes bancaires détenus dans les BMC
- Contrôles internes très faibles
- Pas de formats normalisés pour les registres ou les rapports
- De nombreux systèmes de comptabilité
- Aucune informatisation/automatisation
- Pas de système d'information sur la gestion
- Comptes non rapprochés et rapports financiers non fiables

# Quel était le problème et les leçons apprises

- Faible qualité/capacité du personnel - aucun régime de formation
- Manque de méthodes normalisées pour les registres, la comptabilité et l'établissement de rapports
- Lacunes de l'actuel cadre de gouvernance pour la reddition des comptes et le contrôle financier
- Les lacunes de la surveillance ont conduit à des abus et des détournements de fonds publics et de biens
- Le financement insuffisant des efforts de réformes et les faibles protocoles de gestion des changements
- Surveillance inefficace, diagnostic et évaluation systématique et en temps opportun du système financier
- Absence d'un système de rétroaction efficace

# Le contrôle financier a été ciblé pour assurer....

- La responsabilité publique au sein du MOH/GHS
- La bonne coordination des plans et des budgets des BMC
- Le fonctionnement des mécanismes de contrôle interne afin d'éviter le chevauchement et la duplication des services
- Le contrôle des recettes des BMC et la vérification de la régularité et de la légalité des dépenses des BMC
- Économie, efficacité et efficience des opérations
  - Modèle le plus connu du Comité d'audit britannique
- Cette information financière est fournie sur une base opportune
- Préparation de rapports financiers consolidés périodiques du MOH

# Méthode pour parvenir à la reddition de comptes

- Le MOH/SGH a lancé son propre concept ministériel de contrôle financier et de responsabilité au milieu des années 1990, dans le cadre d'une plus vaste *réforme du secteur de la santé*
- En 1996 : en collaboration avec des partenaires, un agent de changement a élaboré un manuel ministériel FM - cadre juridique majeur pour inspirer la reddition de comptes
- 1997 : le produit - Règles et instructions en matière de comptabilité, trésorerie et finance (Règles « ATF » ) - a été achevé et est devenu la norme - pour faciliter la *consolidation*
- 1998 : Formation à l'échelle nationale de tous les gestionnaires financiers et non financiers sur les règles « ATF »
- 1999 : Unité d'appui et de supervision créée au siège pour initier le changement ; et nomination de contrôleurs financiers nationaux et régionaux

# La mise en œuvre des règles ATF - Objectifs clés

## Sensibiliser

Souligner l'importance de solides contrôles financiers et de la reddition de comptes. Promouvoir le travail du FM dans les BMC. Soutenir le FM et le travail de suivi financier, et les exigences des règles ATF.

## Le partage des connaissances

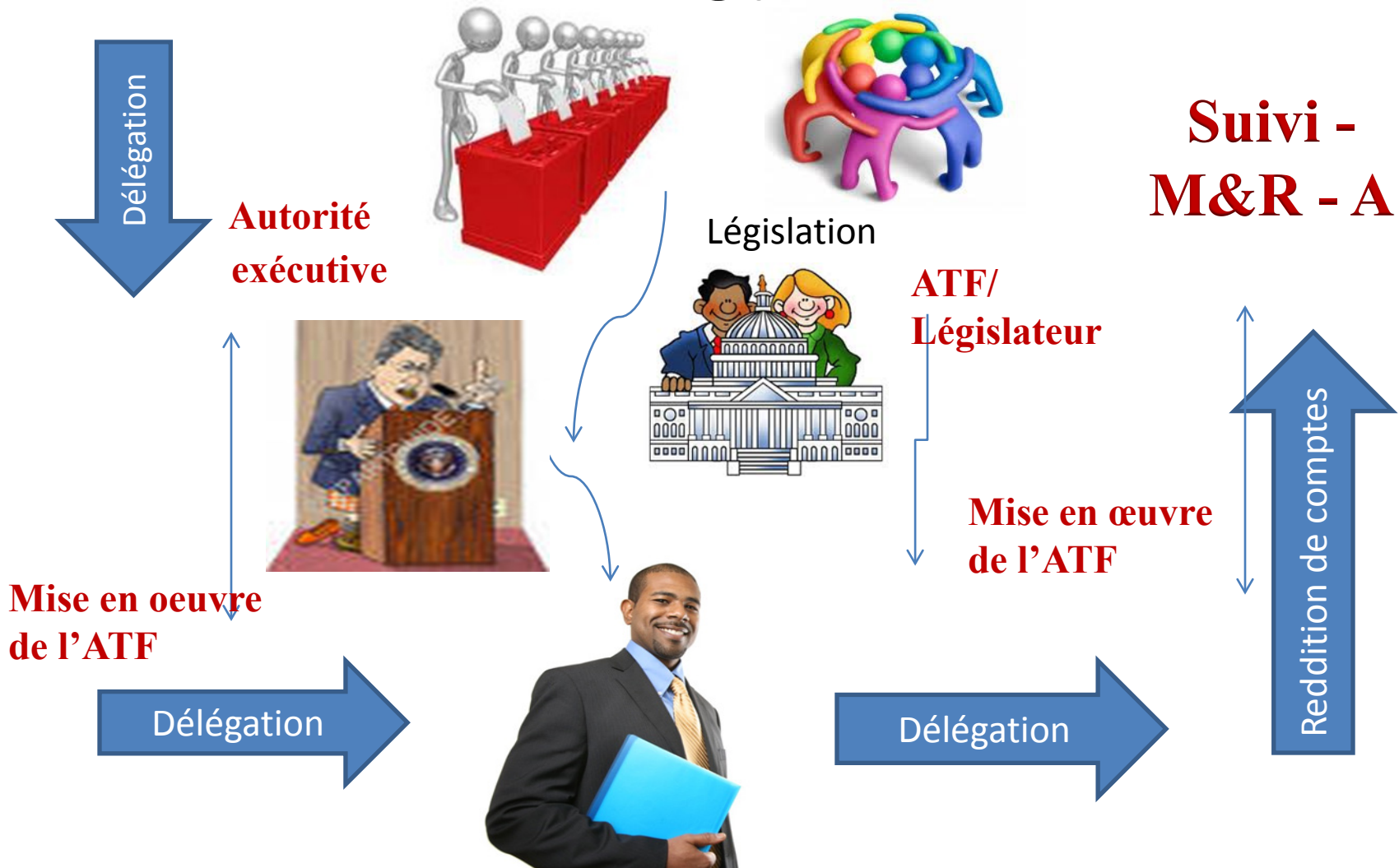
Promouvoir les bonnes pratiques dans le développement de la GFP. Échanger des approches en matière d'adoption et d'application des normes et des bonnes pratiques des règles ATF.

## Renforcer les partenariats de développement

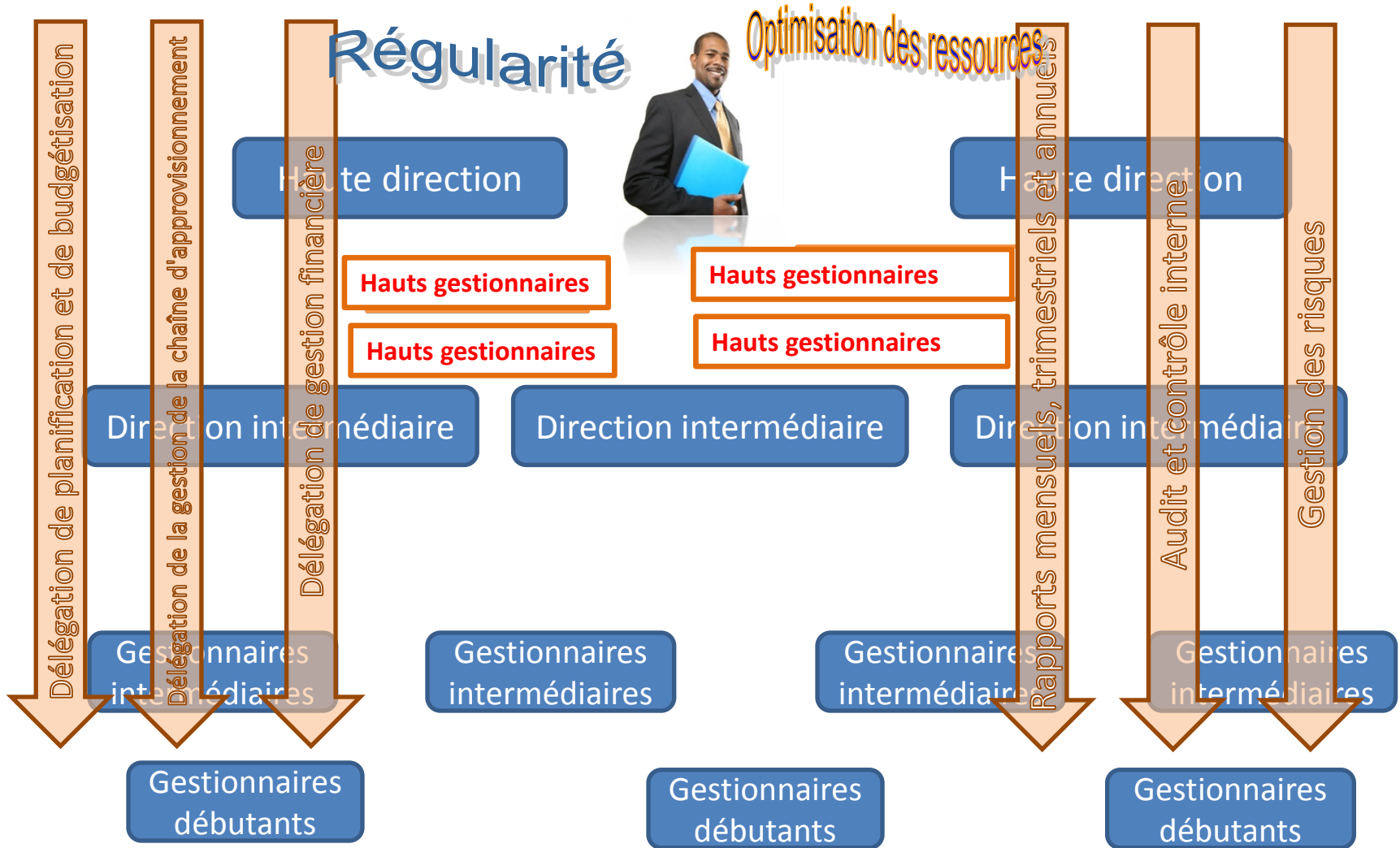
Le MOH aide à renforcer la compréhension des BMC des problèmes de capacité des RH et des facteurs de réussite. Promouvoir une approche harmonisée des efforts de développement en matière de GFP en utilisant les règles ATF



# Conception de la reddition de comptes du MOH/GHS



# REDDITION DE COMPTES DU MOH/SGH



*Personnel opérationnel*

# Stratégie d'amélioration de la GFP

- Identifier les lacunes et le mécanisme établi pour les mises à jour continues du cadre juridique - Règles « ATF »
- Dans les BMC, intensifier les modules prévus dans les règles ATF
- Créer des unités de rapport et de suivi financier efficaces pour superviser la mise en œuvre des règles ATF
- Utilisation des BMC de la catégorie « A » pour fournir des normes d'évaluation par les pairs et servir comme base de formation pratique
- Exercices de validation financière trimestrielle - tous les niveaux
- Renforcer les capacités des RH (financières et non-financières) et amélioration logistique

# Outils déployés pour le contrôle financier

Les plans et les budgets  
des BMC  
comme mesure de contrôle

Rapport financier répondant aux  
critères en utilisant l'outil  
d'établissement de rapports

Inventaire et contrôle des  
stocks et liste de paie

Suivi financier, inspection et  
enquête

Audit interne et externe -  
Conférences d'audit

Comité spécial des comptes  
publics

# Résultat de nos efforts

- Grâce à la formation continue, les RH ont fortement accru leurs capacités, compétences et savoir-faire
- Le financement commun plutôt que vertical des programmes et activités de santé à tous les niveaux est la norme
- Responsabilité totale de toutes les ressources à tous les niveaux
- Pleine adhésion aux stipulations de l'ATF, permettant ainsi la précision, l'intégrité et la fiabilité des données
- Présentation en temps opportun des rapports financiers à C&AG et aux autres intervenants
- Commentaire du contrôleur général sur les états financiers du MOH/SGH en 2011
- Confiance accrue du partenaire de santé dans la GFP

# Trajectoire du système de comptabilité

## Base de compte

1990 - 1996  
Dossiers  
incomplets/Système de  
trésorerie et IGF

1998 - 2009  
Comptabilité de  
caisse/Système de  
trésorerie et IGF

2010 -2015  
Comptabilité d'exercice  
modifiée/Système de trésorerie,  
y compris IGF

## Livres de comptes

Recettes et dépenses  
Livres/Registres

Livres de trésorerie et  
registres d'activité/Modèle  
de rapport de Rev.&Eep.

Comptabilité d'exercice  
modifiée/Système de  
trésorerie et IGF

## Rapport financier

Éléments liés à la  
trésorerie Dépenses et  
Recettes Déclarations

État des revenus et des  
dépenses

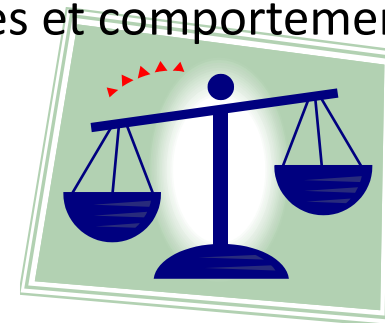
État financier, y  
compris états de flux  
de trésorerie

# Contrôle financier en action

Suivi, évaluation et actions correctives et comportement



Établir une infrastructure de TI pour le rapport financier et le personnel



Établir la gouvernance de la GFP



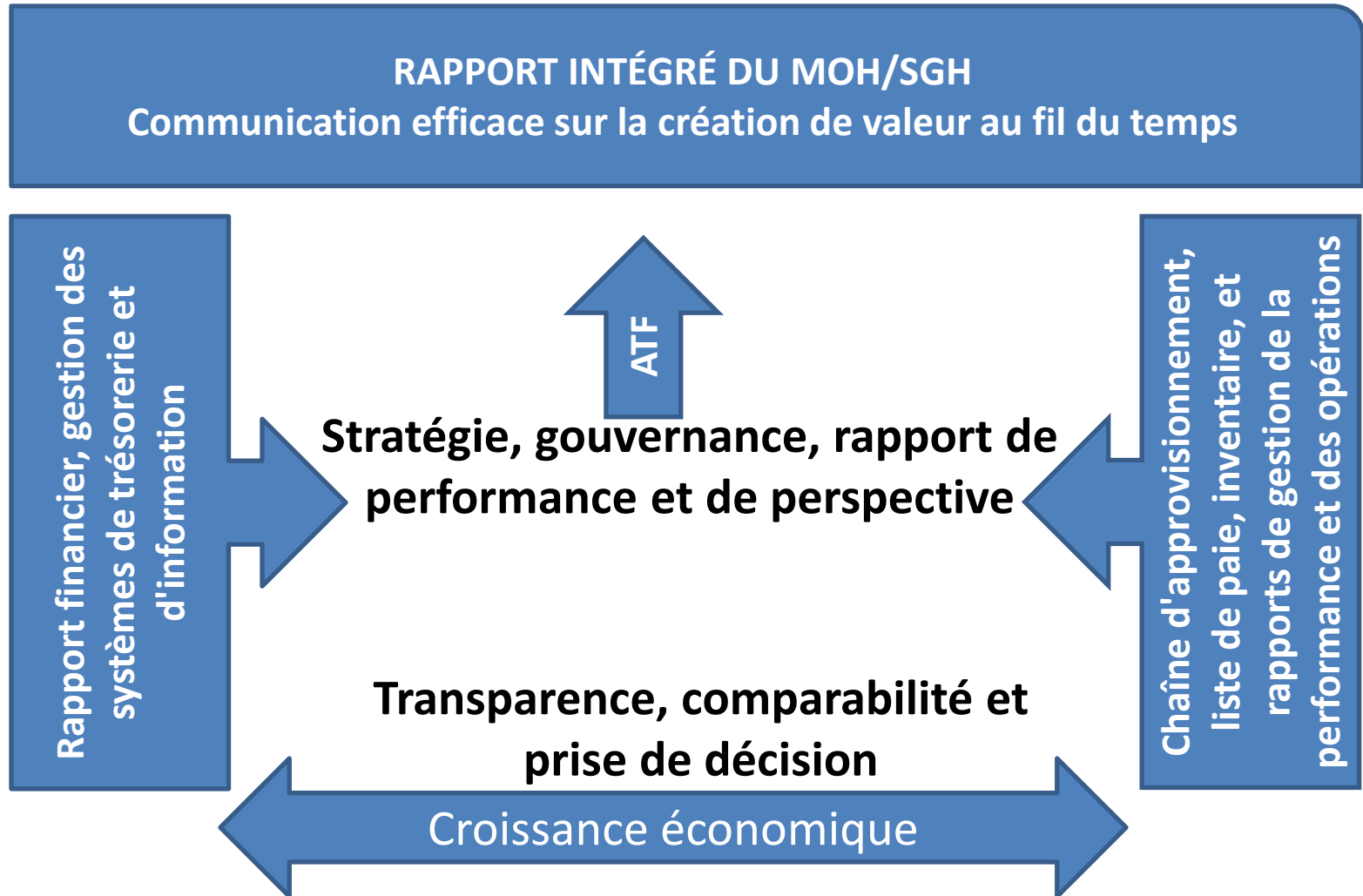
Montrer la voie menant au développement durable de la GFP



Déterrer la puissance du professionnalisme au sein des BMC

Responsabilité et transparence facilitant le comportement éthique

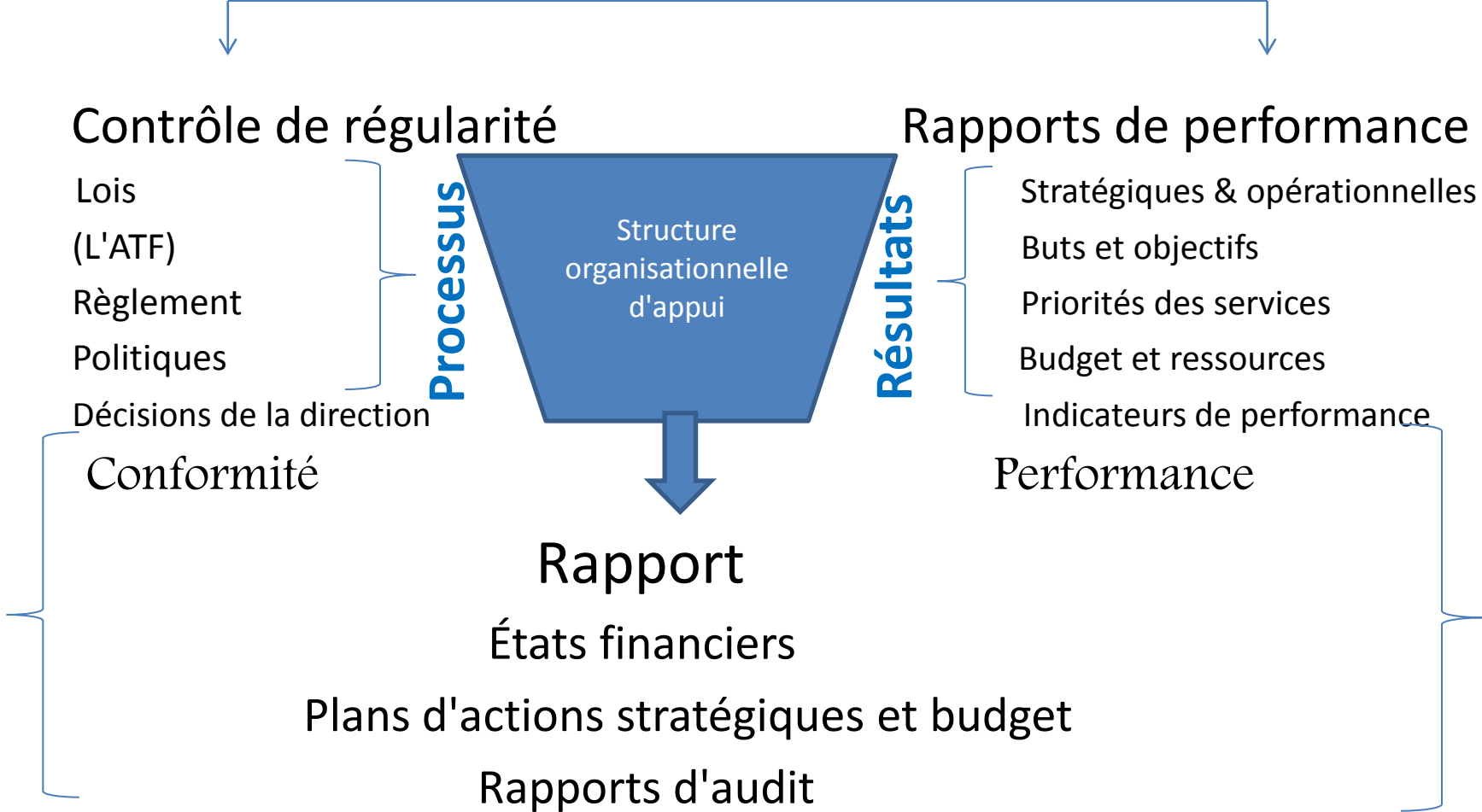
# La voie à suivre





# Contrôle du MOH/SGH pour la reddition de comptes

Cadre pour le contrôle et la responsabilité publique



## Conclusion

« La reddition de comptes n'est pas une question de comptabilité, il s'agit d'améliorer la vie des individus en tenant les gouvernements responsables de leurs obligations sans cacher le fait de savoir qui en paiera les frais »

*(Thomas Muller-Marques Berger , Rome, 12 nov. 2014)*

*MERCI DE VOTRE ATTENTION*